

## ACSPADE – Réunion du conseil d'administration

Compte rendu de la réunion du 17/06/2017, tenue à la salle du CM à 17h

-----

Présents : Marie-Jo Baude, Martine Deladieux, Colette Moreau, Sylvie Veye –Chareton, Joël Arnaud, Serge Baude, Bruno Gastoud. Jacques Malod, Bernard Ravet.

Excusés : Laurent Prudhon, Jacqueline Bernard.

Invités : Nicole Meffre et Hubert Meffre

### **1/Décors de la mairie :**

De manière générale, Bernard rappelle la situation du projet de la mairie. Après un appel d'offre de maîtrise d'œuvre pour la rénovation générale de la mairie, y compris son accessibilité, la commune qui avait reçu 6 propositions de cabinets d'architecture agréés, en a sélectionné trois. Les postulants ont été reçus par la commune, ont visité de manière détaillée les lieux, puis ont fait une offre technique et financière. C'est le cabinet Archipat de Lyon qui a été retenu par le CM, après une analyse d'une commission comprenant, des élus, le CAUE, M. Grandcler, directeur de la DRAC et un représentant de l'ACSPADE. Cette première phase d'investigation et d'études doit aboutir à la fin de l'automne. Elle fera l'objet d'une communication. Il est convenu d'attendre cette phase pour relancer la souscription populaire au profit des décors de la façade dont l'ACSPADE est chargée d'assurer l'animation.

A ce jour, la souscription comprend 69 dons pour un montant de 6986€ brut. Les engagements d'associations châillonaises et l'attribution de la promotion, pour le film Knock, sont gardés par les émetteurs dans l'attente d'une réalisation des travaux.

Réalisation de travaux pour lesquels les représentants de la commune à la réunion sont optimistes et en faveur d'une restitution des décors, c'est-à-dire de restauration assez aboutie.

**2/ Visite du village classé « Plus beau village de France » de la Garde Adhémar**, en octobre 2016. La commune et l'ACSPADE avaient pour objectif de découvrir cette classification de village, les conditions de son attribution et les effets sociaux et économiques pour les habitants. M. C. Chabert qui nous a accueillis avec le maire et différents acteurs parmi les administrés nous ont présenté, avec conviction, les intérêts de cette reconnaissance. Châtillon, village rural de moins de 2000 habitants et ayant deux bâtiments, inscrit ou classé semblant pouvoir prétendre à cette appellation de plus beaux villages de France, le conseil municipal a décidé d'engager la procédure de classement. L'instruction de cette dernière définira les corrections éventuelles à apporter ultérieurement.

**3/Bassin de rouissage et potentialités d'aménagements de proximité.** Des représentants de la commune et de l'ACSPADE sont allés visiter la restauration récente du bassin de rouissage de Ponet Saint Auban. Cet aménagement a été réalisé sous la houlette de l'association « Ponet notre village » et avec la participation active de bénévoles.

Fréquemment des visiteurs examinent les bassins, le lavoir attenante et les panneaux d'informations. L'investissement a été modeste, principalement assuré par la Société de Sauvergarde des Monuments Anciens de la Drôme (SSBAD).

La commune de Châtillon qui a abondamment pratiqué la culture du chanvre au 19<sup>ième</sup> siècle et qui avait des bassins de rouissage pourrait éventuellement en restaurer un, en particulier celui qui est encore conservé en assez bon état.

A cet aménagement pourrait être associée la restauration du jardin public qui le jouxte.

Le futur parking municipal voisin accompagnera positivement ces projets.

Plus à l'ouest, au pied de Piémard, le projet de circuit géologique est une entité formalisée indépendante des aménagements précités.

**4/Plaques des célébrités** : Eric Joanin invite l'ACSPADE à s'associer à Art'Star pour la conception, la réalisation et la pose de plaques dédiées aux célébrités « châillonnaises », à poser sur les murs adéquats.

Ces interventions nécessiteraient des autorisations administratives en plus de celles des propriétaires, exigeraient une étude et des choix pouvant être jugés partisans et sont d'un intérêt non reconnu pour certains. Cette proposition n'est donc pas retenue et Eric Joanin en sera informé.

**5/Reproductions des œuvres Reverdy** : Les filles de M.Lucien Reverdy, Sylvette et Marianne acceptent que certaines des œuvres de leur père soient reproduites, sous forme de photocopies pour être vendues au profit de la restauration des décors des façades de la mairie. Les exemplaires de reproductions encadrées, prêtés par Sylvette ont été présentés en séance.

Après discussion et analyse, ces reproductions, en format tableau, non encadrées pour être plus polyvalentes. Elles ne pourraient pas être vendues plus de 15€, de l'avis de certains, ce qui semble ne pouvoir dégager qu'une marge globale modeste compte tenu d'hypothèse de vente réaliste. En format carte postale, l'intérêt financier semble aussi incertain compte tenu de la diversité des cartes existantes. Toutefois il a été rappelé que l'album de M.Reverdy, acheté par certaines personnes présentes avait été apprécié et avait recueilli un succès lors de sa vente organisée par sa famille, il y a quelques années.

**6/Porte de l'église et blason du parcours patrimonial** : ces dossiers sont relancés et devraient être prochainement résolus. Ils sont suivis par monsieur le maire.

**7/Site internet de l'ACSPADE** : IL existe un site qu'avait réalisé Jacqueline Bernard. Depuis un certain temps on parle de modernisation et de mise à jour.

Hubert Meffre, incidemment rencontré et qui est déjà intervenu sur des sites de la commune, pourrait nous apporter son aide et son expérience. C'est la raison pour laquelle il a bien voulu venir, avec son épouse à notre CA.

Il est convenu :

-Que Jacques acquiert les éléments pour accéder aux réalisations de Jacqueline.

-Qu'un groupe de travail soit créé pour répondre aux besoins de l'association, en liaison avec les autres partenaires. Ce groupe est composé de Sylvie Veye-Chareton, Jacques Malod, Hubert Meffre et Bruno Gastoud. Jacqueline Bernard est bien sûr invitée si elle peut se libérer.

-Hubert se propose de s'occuper de la conception, puis de la gestion du site et nous le remercions de cette généreuse proposition.

-Une prochaine réunion sera organisée pour promouvoir ce site et en définir les fonctionnalités (la notion de club UNESCO, évoqué en séance sera explicitée et étudiée).